

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER
74270 MINZIER

RÉUNION DU 07/02/2018
COMPTE RENDU

Par suite d'une convocation en date du 29 janvier 2018, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis mercredi 7 février 2018 à vingt heures trente minutes sous la présidence de Bernard CHASSOT, Président.

Présents : CHATAGNAT André-Gilles, MESSERLI Florence, GALL Lydie, CHAMOSSET Alain, CHASSOT Bernard, MANTILLERI Éric, VENANCIO Nathalie, SEBERT Laëtitia.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : CHAINE Aurélien, VEYRAT Karine (remplacée par SEBERT Laëtitia)

Le président ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : Mme GALL Lydie

Le compte-rendu de la séance précédente du 17 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

● **Vote du compte administratif et compte de gestion 2017**

Monsieur le Président ouvre la séance et donne la parole à M. CHAMOSSET Alain pour présenter le compte administratif de l'année 2017. Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 517 346.82 € et les recettes à 624 216.63 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 197 703.37 € et les recettes à 130 807.16 €. Le compte administratif fait donc apparaître un excédent de fonctionnement de 106 869.81 € et un déficit d'investissement de 66 896.21 €. Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2017.

Le compte de gestion du percepteur fait apparaître les mêmes chiffres. Le comité adopte donc, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2017 tel qu'il est présenté.

● **Vote du budget 2018**

Monsieur le Président présente sa proposition de budget pour l'exercice 2018.

Après avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité le budget 2018, qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	dépenses et recettes :	719 516.00 €
Section d'investissement :	dépenses et recettes :	223 403.81 €

Le comité syndical décide d'affecter en totalité le résultat de fonctionnement 2017 à la section d'investissement (au 1068) 106 869.81 €.

Participations des communes : Monsieur le Président demande au comité syndical de déterminer le montant des participations des communes pour l'année 2018.

Après avoir délibéré, le comité décide de fixer les participations des communes pour l'année 2018 à 220 € par habitants, soient :

	Nombre d'habitants	Dépense par commune
CHAUMONT	480	105 600 €
CONTAMINE-SARZIN	694	152 680 €
MINZIER	996	219 120 €

● Subvention à l'association sportive de l'école

Monsieur le Président présente au SIVU les projets de nuitées prévus au mois d'avril et mai-juin 2018. Le 1^{er} projet concerne 4 classes de CP, CE1 et CE2 pour 3 jours et le 2nd concerne 3 classes de CM1, CM2 pour 4 jours.

Afin de réaliser ces projets, l'école sollicite l'aide financière du SIVU, égale à celle du Conseil Départemental, à hauteur de 10 euros par jour et par enfant, soit :

- 2 820 euros (10 x 3 x 90 élèves) pour les CP-CE1-CE2 ;
- 2 880 euros (10 x 4 x 72 élèves) pour les CM.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide donc d'allouer une subvention à l'association sportive de l'école d'un montant total de 5 700 € afin de participer au financement de ces deux séjours dans les Bauges.

Cette dépense sera inscrite au budget 2018.

● Révision du loyer de l'appartement

Monsieur le Président indique qu'il est possible de revaloriser le loyer de l'appartement comme chaque année selon l'indice de référence des loyers de l'INSEE soit une augmentation de 0.90 % pour cette année.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide de revaloriser le loyer de l'appartement selon l'indice INSEE, soit un loyer mensuel de 610 € à compter du 1^{er} avril 2018. Les charges mensuelles seront revalorisées selon les dépenses intervenues dans l'année, à compter du 1^{er} avril 2018.

● Travaux en cours

Monsieur le Président indique que les travaux pour limiter que le vent s'engouffre dans les préaux ont été réalisés par l'entreprise MOREL.

Un devis est en cours auprès de l'entreprise COULLOUX afin de changer les barillets des portails et remettre en état ceux qui ne le sont pas.

Les porte-manteaux seront installés sous le préau élémentaire pendant les vacances.

Un devis est également en cours pour la révision des chasses d'eau de l'école.

● Questions diverses

Indemnité du comptable public : Monsieur le Président demande au Comité de bien vouloir délibérer quant à l'attribution de l'indemnité de conseil et de confection budgétaire de l'année 2017 au percepteur, Mme DEMONET Emmanuelle sur ses 120 jours de gestion.

Après avoir délibéré (à 7 voix pour et 1 contre), le Comité Syndical décide d'attribuer 100 % du montant maximal de l'indemnité de conseil et de confection budgétaire 2017 soit 127.01 € auxquels il faut déduire les cotisations.

Stagiaire : Monsieur le Président rappelle la demande de stage reçue conjointement avec le centre de loisirs du Triolet d'une jeune fille de Chaumont. Elle est étudiante en BTS ESF en alternance. Après quelques déboires lors de son stage initial, elle recherche un autre stage pour valider son année. Le centre de loisirs serait prêt à la prendre pour environ 80 % de son temps, il resterait 8 heures par semaine pour le SIVU. Monsieur le Président propose de la prendre en stage et de lui

donner une gratification de 85 € par mois sur 5 mois, de mars à fin juin (ce qui fait 9 semaines entre les semaines de vacances scolaires et les semaines où elle est à l'école).

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide de prendre cette jeune fille Chlotilde NIREFOIS en stage à raison de 8 heures par semaine sur 9 semaines. La gratification sera de 85 € par mois. Il autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir.

Le SIVU mettra à disposition du centre de loisirs du Triolet la stagiaire pour le reste de son temps.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et signent au registre tous les membres présents.